

NOTE D'INFORMATION

Objet : Ouverture des inscriptions aux concours ITRF pour la session 2020

Dans le cadre des concours de droit commun (externes, internes), et des examens professionnels d'avancement de grade nationaux et académiques des personnels ITRF (Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation) pour la session 2020, je vous informe que le serveur d'inscription sera ouvert :

du 19 mai 2020 (12H00, heure de métropole) au 18 juin 2020 (12H00, heure de métropole).

sur l'« *Application WebITRF* » à l'adresse suivante :

<https://www.itrf.education.gouv.fr/itrf/menuaccueil.do>

ou sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à l'adresse suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24802/s-inscrire-aux-recrutements-i.t.r.f.html>

A ce titre, je vous recommande de ne pas attendre la fin de la période d'inscription pour vous inscrire, et de préalablement remplir et éditer vos états de services publics si nécessaires à faire valider et viser par vos services gestionnaires afin de les joindre à vos dossiers de candidatures.

Pour rendre envisageable ces objectifs et en conformité avec les possibilités offertes par le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour application de l'ordonnance du 27 mars 2020, les épreuves des concours de catégories B et C ont été adaptées et les règles de composition et de délibération des jurys de tous les types de concours très sensiblement simplifiées :

1. **Épreuve unique pour les concours externes et internes de catégories B et C**, l'épreuve originelle **d'admissibilité** devenant l'épreuve unique d'admission. Les épreuves des concours de catégorie A ne seront quant à elles pas modifiées
2. Compte tenu des circonstances et du calendrier très serré, les centres organisateurs qui le souhaitent pourront convoquer l'ensemble des candidats des concours externes de catégories B et C ayant téléchargé un dossier d'inscription sur WebITRF sans attendre l'enregistrement effectif du retour de ce dossier. Cette mesure rend envisageable la réception de leur convocation par les candidats dès le 20 juin et la tenue de l'épreuve dès la semaine du 29 juin ;
3. Le nombre minimal de membres dans tous les jurys de la session, quelle que soit la catégorie, a été ramené de cinq à trois, dont au moins un expert ;
4. Les délibérations de tous les jurys de tous les concours pourront s'effectuer par tous moyens : présentiel, visioconférence, audioconférence, messagerie instantanée électronique sécurisée, au choix des organisateurs (ces moyens pouvant, si nécessaire, être utilisés de manière simultanée sous réserve de la collégialité des échanges) ;
5. Le recours à la visioconférence pour la passation des épreuves orales d'admission des concours de catégorie A pourra être proposé aux candidats admissibles par l'établissement affectataire s'il le juge pertinent et s'il dispose des moyens humains et techniques pour ce faire.

Les mesures relatives à la simplification des épreuves des concours de catégories B et C et les mesures relatives à la composition des jurys ont fait l'objet de l'arrêté qui a été publié au Journal officiel du 15 mai 2020 : arrêté du 12 mai 2020 portant adaptation des épreuves et des règles de composition des jurys de concours et d'examens professionnalisés réservés de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Tous les dossiers d'inscriptions (y compris les dossiers de recrutements sans concours non gérés sur WebITRF) devront être adressés service des concours ITRF de l'Université de La Réunion par courrier postal recommandé libellé à l'adresse suivante :

UNIVERSITE DE LA REUNION
DRH-SERVIDE DES CONCOURS ITRF ET GPEEC – PORTE B106
15 RUE RENE CASSIN
CS 92003
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9

La date limite d'envoi des dossiers de candidature étant le 18 juin 2020, date de clôture des registres d'inscription et date limite d'envoi des dossiers par voie postale, le cachet de la Poste faisant foi Aucun dépôt direct ne sera accepté.

Je vous invite à suivre l'actualité des recrutements et concours BIATSS diffusée et mise à jour régulièrement sur le site internet de l'Université de La Réunion au fur et à mesure de son évolution à l'adresse suivante :

<https://www.univ-reunion.fr/luniversite/ressources-humaines/recrutement-et-concours-itrf>

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service des concours ITRF et GPEEC de l'Université de La Réunion par courriel à l'adresse : concours-itrf@univ-reunion.fr.

Le service des concours ITRF et GPEEC